

Directeur Dominique Le Guludec

Convention d'utilisation

IRM 7 Tesla

Mise à jour 21-7-2014

I. Équipement

I.1 Descriptif

IRM 7 Pharmascan adaptée aux petits animaux (souris, rats) permettant l'imagerie IRM de toutes les parties du corps.

I.2 Localisation

FRIM, UFR de Médecine Paris Diderot – Paris 7, site Bichat
Deuxième sous-sol, Pièces S240, S240B et S237

I.3 Responsable

Phalla OU
Université Paris Diderot Paris 7
UFR de Médecine, site Bichat
FRIM- Inserm U1148
16, rue Henri Huchard
75890 Paris cedex 18
tél : 01 40 25 83 39/ secrétariat 01 40 25 81
57
mail : phalla.ou@bch.aphp.fr

II. Accès au matériel

II.1 Conditions

Ce service est accessible aux équipes des unités constituantes de FRIM, aux équipes institutionnelles hors FRIM, ainsi qu'aux équipes du secteur privé, sous les conditions suivantes :

- 2 présentation d'une demande d'utilisation
- 3 analyse de la demande par le comité d'évaluation des projets scientifiques,
- 4 accord du comité d'évaluation des projets scientifiques.

II.2 Modalités

La demande d'utilisation doit être formulée auprès de Phalla OU. Il est nécessaire de remplir et de signer une convention d'utilisation (formulaire en annexe).

Le type d'imagerie doit être déterminé en accord avec le responsable.

Après accord, il est nécessaire de s'inscrire sur le planning de réservation. L'unité de réservation est la demi-journée. Les journées sont organisées en trois vacations: le matin (8h00-12h30), l'après midi (13h-18h) et la soirée (18h-22h)

Toute utilisation de la machine doit être consignée sur le cahier de vie de l'IRM disponible à côté de la console d'acquisition. Les utilisateurs préciseront le projet finançant la manipulation.

II.3 Réservation

L'inscription du demandeur sur le site de réservation en ligne sera faite après la transmission de la convention signée par le responsable du laboratoire. Cette inscription permet la réservation en ligne.

L'utilisateur doit réserver à l'avance la plage d'utilisation sur le site de réservation en ligne <http://www.bichat.inserm.fr/>

Le local est accessible sans limitation d'horaire ni de jour. L'accès au local en dehors des heures d'ouverture est possible, sur accord préalable

FRIM dispose d'un local d'hébergement transitoire pour les animaux. Ce local est mis à la disposition des équipes pour la durée de l'étude. L'entretien des animaux hébergés sera organisé au cas par cas, sur accord entre l'équipe utilisatrice et FRIM. Elle doit donc être planifiée et réservée sur le site de réservation en ligne.

III. Organisation

III.1 Respect du matériel

Comme pour tout équipement d'usage collectif le bon fonctionnement dépend du soin porté aux matériels par les utilisateurs. Tout dommage dû à une manipulation non conforme aux procédures devra donc être réparé aux frais de l'équipe de l'utilisateur.

III.2 Utilisation de l'appareil

L'utilisation de l'appareil s'effectue en présence d'un utilisateur autonome ou de l'un des responsables du matériel.

Les demandeurs qui ne peuvent être autonomes dans leur utilisation de l'IRM doivent faire appel au personnels de la plateforme soit le responsable soit les ingénieurs de la plateforme selon les besoins.

Des protocoles d'utilisation sont disponibles dans les pièces S240 et S237. Le développement de nouvelles séquences est possible avec la participation de l'ingénieur rémunéré pour cela. Le coût de la vacation sera alors augmenté de la rémunération de l'ingénieur (150€ par vacation)

Toutes les rubriques du « cahier de vie du poste » doivent être remplies le jour de la manipulation y compris les traceurs utilisés.

III.3 Tarification

Une contribution financière est demandée aux équipes utilisatrices

Coût de la séance (1/2 journée) :

- 1 170 € HT (85 € après 20h ou le WE) pour les équipes contribuant au financement du plateau technique de FRIM,
- 2 350 € HT (175 € après 20h ou le WE) pour les équipes institutionnelles hors FRIM,
- 3 150€ HT en sus lorsque l'ingénieur développe une séquence IRM pour l'utilisateur lors de la vacation (soit 300 ou 450€ selon l'appartenance de l'équipe par ½ journée)

- 4 Sur devis pour les équipes du secteur privé (tient compte du nombre de personnes impliquées, du matériel utilisé, des traceurs à commander...).

La pré-facturation est établie à la fin de chaque trimestre civil par le service de gestion de FRIM et transmise aux gestionnaires des équipes utilisatrices. La facturation est établie par la DR Paris 7 de l'Inserm.

III.4 Gestion des résultats

Les données sont stockées immédiatement après la réalisation des images sur DVD ou sur le serveur d'image « SIB » selon la procédure disponible auprès de la console et sous la responsabilité des utilisateurs et ne sont pas archivées localement.

IV. Publications

Dans un souci de valorisation de la plate-forme et afin de pouvoir rendre compte de l'utilisation des moyens matériels et humains et ce quel que soit le mode d'utilisation du matériel – par le personnel de la plate-forme ou par le demandeur lui-même – il est convenu (1) que la fédération de Recherche en imagerie multimodalité (FRIM) sera mentionnée dans toute publication utilisant les données qui y ont été obtenues et (2) que l'adresse du site web <http://www.bichat.inserm.fr/> ou un lien hypertexte vers ce site devra y figurer. La technique d'imagerie utilisée devra être référencée dans la publication.

Le responsable de l'activité devra impérativement être informé des présentations publiques et des publications utilisant les résultats acquis sur la plate-forme. En cas d'aide technique ou méthodologique d'un membre de FRIM à la réalisation de l'expérimentation, celui-ci devra être associé à la publication.

De même, toute présentation publique comportant des résultats acquis grâce aux équipements et personnels de la plate-forme devra mentionner FRIM avec le nom des personnels concernés.

V. Hygiène et sécurité

Les consignes usuelles de laboratoire doivent être respectées. La pièce S240B est une zone aimantée. Seules les personnes ne portant aucun matériel métallique sur leur personne ou leurs vêtements sont autorisées à y accéder. Elles doivent respecter les consignes d'utilisation et de sécurité affichées :

- 1 Interdiction de pénétrer dans la salle de l'IRM en portant un matériel magnétique.
- 2 On ne doit pas manger, boire ou fumer dans le laboratoire.
- 3 Le temps de manipulation doit être limité au maximum.
- 4 La paillasse de travail doit être recouverte d'un revêtement plastifié qui sera évacué avec les déchets à la fin de chaque manipulation.

En cas d'accident survenant à l'IRM:

- 1 Prévenir la personne responsable (Dr Phalla OU)

VI. Formulaire de demande (Page suivante)

